



COMMUNE DE VERGEAL

Plan Local d'Urbanisme

## 6- EMPLACEMENTS RESERVES



DOCUMENT APPROUVE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2008

REVISE LE 16 FEVRIER 2009

MODIFIE LE 16 FEVRIER 2009

MODIFIE LE 27 JUILLET 2009

MODIFIE LE 13 SEPTEMBRE 2010

ATELIER D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

C. HAMELOT, L. ROBERT

## EMPLACEMENTS RESERVES

---

Conformément à l'article L 123-1, 8ème alinéa du code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme peuvent fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts. L'emprise de ces emplacements réservés est repérable sur les documents graphiques, l'identification étant permise par l'affectation d'un numéro. Une liste (page suivante) précise sur la base de cette numérotation la superficie concernée, la collectivité bénéficiaire de la réserve et sa destination.

L'inscription d'un emplacement réservé rend inconstructibles les terrains concernés pour toute utilisation différente de celle ayant initiée la réserve. L'article L 123-17 du code de l'urbanisme prévoit en contrepartie la possibilité pour le propriétaire du terrain concerné de mettre la collectivité bénéficiaire de la réserve en demeure d'acquiescer son bien.

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

<b>N°</b>	<b>Nature</b>	<b>Surface</b>	<b>Bénéficiaire</b>
1	Réalisation d'équipements de sports et de loisirs complémentaires aux installations existantes ainsi qu'aux stationnements liés à ces équipements	Environ 7324 m <sup>2</sup>	Commune
2	Réalisation d'un espace de stationnement proche de la salle polyvalente communale et à d'éventuelles extensions de la structure actuelle ou autres équipements complémentaires	Environ 8900 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement d'un parc naturel en bordure du cours d'eau et à la réalisation de la jonction entre la rue des manoirs et la rue de la fontaine	Environ 1640 m <sup>2</sup>	Commune
4	Réalisation d'une liaison piétonne entre la rue de la Fontaine et la rue de Noé	Environ 620 m <sup>2</sup>	Commune
5	Réalisation d'un bassin d'orage et d'aménagements paysagers	Environ 6600 m <sup>2</sup>	Commune
6	Réalisation d'une liaison piétonne en vue du bouclage entre le bourg et le sentier sur la zone NPb au Sud	Environ 524 m <sup>2</sup>	Commune
7	Réalisation d'un dépôt et gestion des déchets verts	Environ 3096 m <sup>2</sup>	Commune
8	Réalisation d'une liaison piétonne permettant la jonction du chemin communal au hameau de la Gimbertière	Environ 230 m <sup>2</sup>	Commune
9	Réalisation d'une liaison piétonne permettant un bouclage	Environ 1150 m <sup>2</sup> 3 m de large	Commune
10	Réalisation d'une liaison piétonne permettant un bouclage (cheminement entre la Gémerie et les Ecures).	Environ 1246 m <sup>2</sup> 3 m de large	Commune



# EMPLACEMENTS RESERVES

